

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

| | | |
|---|----------------------------------|-----------------------|
| Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présent : 16 | Séance du : 23 septembre 2022 | Date de publication : |
|---|----------------------------------|-----------------------|

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à neuf heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - BOUDOUBE Paul - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - SOLER Annie - LOMBARD Danièle

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

RACHLINE David donne procuration à MARCHAND Charles - HUMBERT Cédric donne procuration à CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guillaume DECARD.

Délibération n° **123**
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, Vice-Président**
Titre : **Modification du tableau des effectifs**

Synthèse : La présente délibération a pour objet de procéder aux modifications nécessaires pour nommer les agents promus au grade supérieur inscrits sur les tableaux d'avancement de grade pour l'année 2022, au recrutement d'un adjoint administratif par voie de mutation, à la création de deux postes, un ingénieur Voirie et Réseaux Divers (VRD) et un ingénieur hydraulique pour renforcer le pôle équipements et infrastructures.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.**

Délibération n° **124**
Rapporteur : **M. ISEPPI, Vice-Président**
Titre : **Réalisation du pôle Safari au Capitou
Lancement du projet et régularisations foncières
Commune de Fréjus**

Synthèse : La Communauté d'agglomération envisage de réaliser un aménagement pour accueillir des activités économiques sur la zone du Capitou à Fréjus, sur un terrain lui appartenant, appelé Pôle Safari.
Une propriété voisine pourrait être acquise afin de permettre la réalisation des mesures environnementales indispensables, par un échange avec un lot ou une dation.
Il est demandé d'autoriser le lancement de l'instruction du dossier et des régularisations foncières nécessaires.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LA DÉLIBÉRATION.**

Délibération n° **125**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Retrait de la délibération n°07 du 25 septembre 2015 relative à l'octroi d'une
subvention à la SA d'HLM ERILIA pour l'opération de construction de 12
logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël « Résidence SAN RAFEU »**

Synthèse : Le projet de construction des 12 logements locatifs sociaux de l'opération « Résidence SAN RAFEU » à Saint-Raphaël ayant définitivement été abandonné et les décisions d'agrément délivrées à la SA d'HLM ERILIA en date du 20 décembre 2013 ayant été annulées le 27 mai 2022, il est proposé à l'assemblée délibérante de rapporter la délibération n°7 du Bureau communautaire du 25 septembre 2015, relative à l'octroi d'une subvention accordée à la SA d'HLM ERILIA pour la réalisation de cette opération.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LA DÉLIBÉRATION.**

Délibération n° **126**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Retrait de la délibération n°06 du 30 mai 2014 relative à la garantie d'emprunt
accordée à la SA D'HLM ERILIA pour l'opération de construction de 12
logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël « Résidence SAN RAFEU »**

Synthèse : Le projet de construction des 12 logements locatifs sociaux de l'opération « Résidence SAN RAFEU » à Saint-Raphaël ayant définitivement été abandonné et les décisions d'agrément délivrées à la SA d'HLM ERILIA en date du 20 décembre 2013 ayant été annulées le 27 mai 2022, il est proposé à l'assemblée délibérante de rapporter la délibération n°6 du Bureau communautaire du 30 mai 2014, relative à la garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM ERILIA pour la réalisation de cette opération.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LA DÉLIBÉRATION.**

Délibération n° **127**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL pour l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 6 logements locatifs sociaux à Fréjus « Résidence GIO »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 896 498 € souscrit par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en contrepartie d'une réservation de 1 logement.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.**

Délibération n° **128**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL pour l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 9 logements locatifs sociaux à Saint-Raphaël « VILLA AURELIENNE »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder sa garantie financière aux emprunts nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux tel que défini par l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat. Il s'agit ici d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 100% d'un volume d'emprunt d'un montant total de 855 532 € souscrit par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en contrepartie d'une réservation de 2 logements.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.**

Délibération n° **129**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Modalités d'interventions financières complémentaires sur le parc de logements privés**

Synthèse : Le programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux » 2017-2022 d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en faveur de la rénovation des logements privés a pris fin le 19 septembre 2022. Dans le cadre de ce programme et à titre expérimental, le régime d'aides de l'agglomération à destination des propriétaires privés faisait l'objet de modalités d'interventions complémentaires (bonification d'aides et création d'une prime). A la lumière des projets financés, il est proposé de pérenniser partiellement ces aides dans l'attente des résultats de l'étude stratégique et pré-opérationnelle sur l'habitat en cours de réalisation.

Cette étude permettra d'éclairer la collectivité sur l'action à conduire post programme et de questionner le régime d'aides de l'agglomération au regard des enjeux et des besoins locaux.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LA DÉLIBÉRATION.

Délibération n° **130**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Intervention sur le parc de logements privés**
Attribution de subventions aux propriétaires privés

Synthèse : Estérel Côte d'Azur Agglomération attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ». Il est proposé d'attribuer un montant total de 49 314 €, correspondant à 37 903 € d'aides d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et 11 411 € d'aides de la Région pour la rénovation de 22 logements.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LA DÉLIBÉRATION.

Délibération n° **131**
Rapporteur : **Mme DELAUNAY KAIDOMAR, Vice-Présidente**
Titre : **Convention de partenariat avec l'ASEPT PACA**

Synthèse : La communauté d'agglomération organise sur le thème de la santé des conférences et ateliers sur le territoire, notamment à destination des seniors. Dans le cadre de ce plan d'actions collectives de prévention, elle sollicite l'intervention de l'ASEPT PACA pour développer une offre en prévention de la perte d'autonomie qui vise à répondre de façon cohérente aux enjeux du vieillissement du territoire. Ces interventions font l'objet de la convention présentée à cette assemblée pour validation.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LA DÉLIBÉRATION.

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le

Le Président

M. MASQUELIER